

Rapport de minorité N° 157

**Chemin de la Redoute – Réaménagement / Pont de la Redoute - Reconstruction
Demande de crédits destinés aux :**

Travaux d'aménagement routier, paysager et pour les piétons et cyclistes	CHF	3'024'000.-	TTC
Travaux d'infrastructure des S.I.	CHF	232'000.-	HT
sous déduction des participations suivantes pour le pont :			
- Participation des CFF	CHF	500'000.-	
- Prélèvement sur fonds de réserve (Providentia)	CHF	723'525.-	
- Participation de la Commune de Prangins pour 1/3 du coût des travaux de reconstruction du pont	CHF	681'840.-*	

*montant indicatif

Nyon, le 29 avril 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, chargée de rapporter sur le préavis No 157, s'est réunie le mardi 15 avril 2014. Elle était composée de Messieurs ALESSANDRO Giovanni, DEMETRIADES Alexandre, FARINE Claude (rapporteur de minorité), MERMILLIOD Jean-Claude, TRACCHIA Franco, VOGEL David, WILLI Bernhard et FÜGLISTER Jean-François (président et rapporteur de majorité).

Les membres de la Commission remercient Monsieur Olivier Mayor, Municipal et Monsieur François Menthonnex, Chef de Service, pour les documents fournis, les explications et leurs réponses aux nombreuses questions soulevées.

Suite à cette première réunion, la Commission a pris la décision de se rencontrer une 2ème fois le lundi 28 avril pour avoir le temps de bien étudier ce préavis dont plusieurs points restaient à éclaircir. Lors de cette 2ème séance, Monsieur TRACCIA Franco était excusé et Monsieur VOGEL David était remplacé par Monsieur BUCHS Patrick.

Difficulté du débat en commission

A la fin de la première séance, vu les débats suscités par le projet, une série de questions ont été posées par écrit au Municipal en vue de clarifier la situation. La décision de la commission a donc été reportée et une nouvelle réunion fixée 28 avril afin de discuter des réponses aux questions posées (voir en annexe).

Le 28 avril, en dépit de précisions éclairantes fournies par l'autorité, un tour de table a permis de constater rapidement que les positions n'avaient pas évolué. Aujourd'hui, la minorité de la Commission ne peut que regretter qu'aucune proposition de compromis ait été formulé par les opposants au projet, d'autant que les motifs d'opposition étaient très variés.

La minorité de la Commission, de son côté, soutient le projet pour les raisons qui suivent.

Réfection du Pont : le dossier est prêt

De longues tractations avec les CFF, tout d'abord sur une éventuelle rénovation complète du pont, puis sur une reconstruction de ce dernier, ont eu lieu, qui permettent aujourd'hui de passer à l'acte. Les fenêtres d'intervention sont définies avec les CFF et les travaux peuvent commencer. Sur le plan financier, l'accord conclu avec l'ex-régie, la participation de Prangins et la réserve versée par Providentia permettent de construire ce pont sans quasiment bourse délier. Nyon et Prangins disposeront donc, et les cyclistes et piétons qui empruntent ce chemin également, d'un pont sécurisé. De leur côté, les transports publics pourront accéder au pont beaucoup plus aisément, ce qui est extrêmement précieux pour assurer la fluidité.

Une application concrète du plan de mobilité

Le projet de reconstruction du Chemin de la Redoute, lui, s'inscrit dans une démarche initiée en 2011 dans le cadre du Plan de mobilité urbaine en Ville de Nyon. La grande majorité du Conseil est d'accord pour améliorer la mobilité à Nyon. Il s'agit d'éviter d'asphyxier le centre-ville de voitures tout en sauvegardant l'accès le plus aisé aux commerces et de favoriser à la fois les transports publics et la mobilité douce (vélos et piétons). Il y va à la fois de la diminution des nuisances (bruit, pollution) et de l'amélioration de la qualité de vie des Nyonnais. En agissant ainsi, Nyon suit une tendance générale qui vise aussi à promouvoir l'attractivité de la ville et son image.

Les préavis qui nous sont soumis depuis deux ans (route des Tattes d'Oie, rue de la Morâche, rue du Stand) découlent de ce Plan de mobilité, débattu en commission et adopté à la quasi unanimité par le Conseil en janvier 2011. Ce plan, faut-il le rappeler, hiérarchise le réseau nyonnais (routes principales, secondaires, de desserte, etc) et indique (notamment) le « traitement » qui sera appliqué à chaque type de route. Le chemin de la Redoute fait partie du « réseau de desserte de niveau 2 », sur lequel tous les usagers devront cohabiter. Selon le plan, une zone 30 pourra être instauré et des aménagements mixtes vélos-piétons installés.

Une opportunité et une nécessité.

Le cadre étant posé, faut-il se lancer dans cet « entretien constructif »? Prenons tout d'abord de la hauteur pour constater ceci : à l'évidence la reconstruction du pont de la Redoute et la réfection du Chemin de la Redoute sont liés. En effet, le pont sera fermé pendant 8 mois ! Plus jamais à l'avenir une telle opportunité ne se reproduira pour opérer cette réfection.

Mais y a-t-il vraiment urgence ? Un rapport rédigé par la Municipalité en 2011 à la suite d'un postulat du conseiller Bernhard Willi sur « l'entretien du domaine public » en donne la réponse. Dans son rapport, l'exécutif indique quel est l'état du réseau nyonnais et quels sont les priorités à appliquer. Et il met le chemin de la Redoute en rouge, « route en mauvais état » ! Dans sa planification, la Municipalité prévoyait d'entreprendre cette réfection en 2012. Analyse que le Conseil communal plébiscitera à l'unanimité. Il nous paraît donc peu responsable de reporter encore cette réfection avec le risque de devoir investir beaucoup plus plus tard.

Parcours sécurisé et qualité de vie

Mais le chemin de la Redoute a-t-il besoin d'un aménagement « doux »? Il faut le rappeler, l'introduction de la mobilité douce dans le réseau routier implique un changement de mentalité. D'une situation où les usagers sont séparés et où chacun va à sa vitesse, on passe à un régime où chaque usager prend en compte les autres usagers. Les automobilistes, qui roulent moins vite, prêtent davantage attention aux cyclistes et ces derniers aux piétons. La Redoute ainsi aménagée comportera, aux yeux de la Commission, au moins deux avantages :

- 1) **Parcours sécurisé** : il est évident que ce tronçon en voie à mobilité douce, avec une attention particulière accordée aux vélos et aux piétons, offre un confort accru pour tous les usagers. Les élèves de Prangins qui empruntent ce parcours disposeront d'une protection du point de vue de la sécurité, surtout sur un tronçon fréquenté par des bus (tous les ¼ d'heure dès 2014).

- 2) **Qualité de vie** : l'introduction d'un tronçon à mobilité douce offre de nombreux avantages aux usagers et aux riverains. Parmi eux, l'aménagement même du tronçon qui permet de développer la re-végétalisation de la ville (comme on a pu le constater à la route des Tattes d'Oie). Par ailleurs, elle introduit une qualité de vie générale plus grande. Ce sera le cas à la Redoute, quartier qui verra son environnement s'améliorer.

Une dépense raisonnable

Compte tenu de ce qui précède, l'investissement prévu à la Redoute représente un engagement raisonnable pour les finances communales. Aux yeux de la minorité de la Commission, on l'a vu, une réfection de ce tronçon devra intervenir dans le proche avenir et une reconstruction à moindre frais ne constituerait pas une économie substantielle.

Si la minorité de la Commission soutient fermement le projet présenté, elle demande néanmoins que la Municipalité informe clairement le Conseil communal sur ses intentions concernant la mobilité douce ces prochaines années. Un planning des priorités devra être défini, par exemple pour favoriser les liens des quartiers avec la gare, ou les quartiers avec les différentes écoles. Elle espère que le plan de mobilité douce clarifiera ces priorités. Elle demande enfin que, dans le cadre des relations scolaires entre Nyon et Prangins, un plan de mobilité douce soit étudié avec la commune voisine pour favoriser les déplacements des élèves, mais aussi des citoyens des deux communes.

Conclusion

En conclusion, la minorité de la Commission demande que préavis 157 soit accepté. A ses yeux, l'opportunité d'une réfection du pont de la Redoute et du chemin de la Redoute ne se présentera pas de si tôt. Cette opportunité correspond avec la nécessité qu'il y aura de réaménager le chemin de la Redoute, vu son mauvais état. L'aménagement du chemin de la Redoute est une nouvelle pièce au puzzle urbain qui se met en place. Elle est aussi importante que celles déjà réalisées pour (re)construire la ville de demain et que celles qui viendront.

De plus, la minorité de la Commission rappelle qu'en ce qui concerne la reconstruction du pont, l'ensemble des travaux pour le pont est financé par les contributions des CFF, de la Commune de Prangins et de Providentia. Ces travaux sont rendus nécessaires par l'âge et l'état du pont comme le précise le préavis. De plus, la sécurité laisse actuellement à désirer sur ce pont.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 157 concernant le réaménagement du chemin de la Redoute, la reconstruction du pont de la Redoute en intégrant les aménagements pour les piétons et les cyclistes ainsi que les transports publics, et les travaux d'infrastructure des Services industriels,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement du chemin de la Redoute et d'élargissement du pont de la Redoute, intégrant les aménagements pour les piétons, les cyclistes, les transports publics et les travaux d'infrastructure des Services industriels ;

2. de lui accorder un crédit de CHF 3'024'000.- TTC pour les infrastructures routières. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans, sous déduction des montants suivants (TTC) :
 - CHF 500'000.- à titre de participation forfaitaire des CFF ;
 - CHF 723'525.- financé par le fonds de réserve versé par Providentia (compte N°9282.05) ;
 - CHF 681'840.- (montant exact à calculer à la fin des travaux) à titre de participation de la commune de Prangins (1/3 du coût des travaux de reconstruction du pont).

3. de lui accorder un crédit de CHF 232'000.- HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Ce montant sera porté sur le compte du Service des eaux, gaz, électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :
 - CHF 122'000.- HT pour l'extension du réseau électrique, dépense amortissable en 30 ans ;
 - CHF 95'000.- HT pour l'extension du réseau de distribution d'eau, dépense amortissable en 30 ans ;
 - CHF 15'000.- HT pour l'éclairage public, dépense amortissable en 20 ans.

La minorité de la Commission :

DEMETRIADES Alexandre
MERMILLIOD Jean-Claude
FARINE Claude(rapporteur de minorité)